

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :  
18 mars 2025

Mis en ligne :

**28 MARS 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

**Procurations de vote et mandataires :** DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien ;

**Absent :** LETENDRE Christophe.

Madame Christiane JOURDAN est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 18 mars 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 1

#### **Délibération n°2025-015. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Approbation du procès-verbal du 3 février 2025**

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2025 pour approbation.

**Après en avoir délibéré par 21 voix POUR, 2 CONTRE** (BONNAFOUS Catherine, DA CUNHA Manuel) **et 5 ABSTENTIONS** (CAÏTUCOLI Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLÉE Priscilla), **le conseil municipal décide D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 3 février 2025.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

